

DÉPARTEMENT
GARD
CANTON
LE VIGAN
COMMUNE
LE VIGAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025/194

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

2025/194

Enquête publique en vue du classement d'office de la parcelle A-708 dans le domaine public routier et désignation d'un commissaire enquêteur

Le Maire de Le Vigan

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.318-3 et R.318-1 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R.141-4 et suivants ;

Vu la délibération du 11 juillet 2025 du Conseil Municipal du Vigan,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Une enquête publique relative au projet de classement d'office de la parcelle cadastrée section A N°708 dans le domaine public routier communal aura lieu sur le territoire de la commune de LE VIGAN, du lundi 13 octobre 2025 à partir de 9h00 au lundi 27 octobre 2025 inclus.

Elle concerne l'intégration d'office dans le domaine public routier communal de la parcelle cadastrée section A N° 708 constituant effectivement le chemin Haut des Châtaigniers, voie affectée à la circulation des véhicules depuis la construction du lotissement Guizard au début des années 70, au droit des parcelles cadastrées section A N° 188, 189, 190, 192, 193, 197, 200, 202, 240, 729, 1285 et 1286.

Article 2 :

Mme Brigitte BELLACICCO est désignée comme Commissaire- enquêteur et sera en cette qualité domiciliée en mairie du Vigan, place Quatrefages de Laroquête – 30120 LE VIGAN ;

Article 3 :

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de LE VIGAN pendant toute la durée de l'enquête, du 13 octobre 2025 à partir de 9h00 jusqu'au 27 octobre 2025 à 17h00 inclus sauf jours fériés, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à Mme le Commissaire-enquêteur qui les annexera au registre ;

Horaires d'ouverture au public :

Du Lundi au Vendredi : de 09h00 à 12h00 de 13h00 à 17h00

Article 4 :

Le Commissaire-enquêteur recevra en personne, en mairie de LE VIGAN, les observations du public, le premier et le dernier jour de l'enquête, soit :

- Lundi 13 octobre 2025 de 9 heures à 12 heures ;
- Lundi 27 octobre 2025 de 14 heures à 17 heures.

Article 5 :

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le Commissaire-enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de LE VIGAN avec ses conclusions.

Article 6 :

Le Conseil municipal délibérera. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le Maire à la préfecture. Si le Conseil municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du Commissaire-enquêteur, sa délibération devrait être motivée,

Article 7 :

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie, sur le site internet de la commune et sur les lieux concernés au plus tard huit jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci ;

Article 8 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet du GARD et à Mme le Commissaire enquêteur.

Fait en l'Hôtel de Ville
De Le Vigan
le 16/09/2025
Madame le Maire
Sylvie ARNAL

